

FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT – 300 SALARIÉS

Code R4126

Objectifs :

- A l'issue de cette formation, le participant doit être capable de :
- Énoncer les principes généraux de prévention, et les méthodes à mettre en œuvre.
 - Identifier les dangers, les risques et les évaluer, prévenir leur manifestation.
 - Expliquer les principes généraux de la réglementation, ses objectifs.
 - Citer les sources d'information technologique et réglementaire que l'on peut mobiliser.
 - Préciser les attributions et les missions du CHSCT et les mettre en pratique.
 - Proposer et structurer un ordre du jour de réunion du CHSCT.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- La pédagogie s'appuie sur des études de cas en support papier ou vidéo, des QCM permettant de vérifier l'acquisition, et des QROC dans les synthèses. Des situations concrètes sont créées avec une participation active de chacun, des exercices en sous-groupes pour favoriser la formulation, l'expression et la communication.

Public concerné et prérequis minimum nécessaire :

- Membres du C.H.S.C.T., Agents de maîtrise, Techniciens et Encadrement, souhaitant s'impliquer dans la prévention.

Durée :

- 21 heures

CONTENU DE LA FORMATION

LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA SECURITÉ

- Les accidents du travail et les maladies professionnelles :
 - définitions
 - statistiques, le diagnostic d'atelier
 - conséquences pour la victime, et incidence sur l'entreprise
 - les facteurs économiques des accidents du travail et des maladies professionnelles
 - le coût direct et indirect des accidents
- Principaux aspects législatifs et réglementaires.
- L'organisation de la prévention et ses acteurs :
 - la Médecine du Travail
 - les services de prévention des CARSAT
 - l'inspection du Travail
 - les organismes agréés
- L'analyse des dangers et des risques au poste de travail.
- Étude des différents facteurs relatifs aux conditions de travail.

LE CHSCT ET SES MOYENS D'ACTION

- Aspects réglementaires de la Loi du 23 décembre 1982.
- Les attributions du CHSCT, ses missions, son rôle.
- Les aspects pratiques de son fonctionnement.
- Sa participation à l'action de prévention et d'amélioration des activités et conditions de travail, les enjeux, des cas concrets :
 - méthodes d'étude de poste
 - la sensibilisation du personnel
 - la formation à la sécurité
 - comment mener une enquête post-accidentelle en travaillant sur les faits (arbre des causes)
- Le rôle du CHSCT en matière d'environnement.

